

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 17 décembre 2020 à 20h30

Absent(e)s excusé(e)s : Camille LEQUERTIER

Secrétaire de séance : Christophe TRONTIN

Compte-rendu de la réunion du 19 novembre 2020 :

Adopté à l'unanimité.

Convention financière avec Bresse Louhannaise Intercom' :

Le conseil municipal accepte la convention financière entre la commune et Bresse Louhannaise Intercom' concernant la répartition des charges (fluides et frais sur alarme) pour l'espace René Beaumont regroupant la salle multi activités, le boulodrome, la micro crèche et l'espace jeunes.

Indemnité du receveur :

Le Maire informe qu'à compter de 2020, l'Etat a décidé de prendre à sa charge les indemnités de conseil dues au receveur. Seule l'indemnité de conception de budget reste à la charge des communes.

Pour l'année 2020, l'indemnité de confection de budget aux taux en vigueur est fixée à 45,73 €.

Subvention 2021 du Département :

La demande de subvention auprès du Département doit être effectuée avant le 31 décembre 2020.

Accord à l'unanimité du conseil municipal pour demander une subvention par rapport aux travaux de sécurisation du bâtiment pour maintien du distributeur de billets.

Projets d'investissements 2021 :

Plusieurs projets d'investissement sont évoqués pour les années à venir.

Il est décidé de prévoir une réunion de la commission des finances pour établir un plan pluri annuel des investissements.

Tarifs au 1^{er} janvier 2021 :

Le conseil municipal maintient les différents tarifs au 1^{er} janvier 2021 sans augmentation.

Liste nouveaux arrivants :

Mise à jour de la liste des nouveaux arrivants dans la commune durant l'année 2020.

Questions diverses :

- Accord à l'unanimité du conseil municipal pour le renouvellement du contrat du photocopieur.
- Mr Dominique CHAMBON expose un projet d'échange avec un chemin rural. Accord de principe pour continuer les démarches.
- Lors de la révision de la carte communale, il est possible de protéger les haies communales, les mares communales, les plans d'eau privés sur la commune et les prairies humides. Le conseil municipal accepte de proposer de protéger ses haies communales (40), les mares communales (8), les plans d'eau privé (14) et les prairies humides. Concernant l'existence d'une mare privée, avant de demander de la protéger, il faut en discuter avec le propriétaire.
- Dominique CHAMBON donne connaissance d'un classement des cours d'eau et des biefs sur la commune. Deux problèmes ont été détectés dans ce classement qui seront signalés.
- Mme BOULEUX fait un point d'information sur l'élaboration en cours du bulletin municipal.
- La cérémonie des vœux prévue en janvier ne pourra pas avoir lieu en raison des circonstances sanitaires.
- Mise en place d'une distribution de colis pour les personnes de plus de 75 ans de la commune.

Varenes Saint Sauveur, le 22 décembre 2020

Le Maire,



Jean-Michel LONGIN